

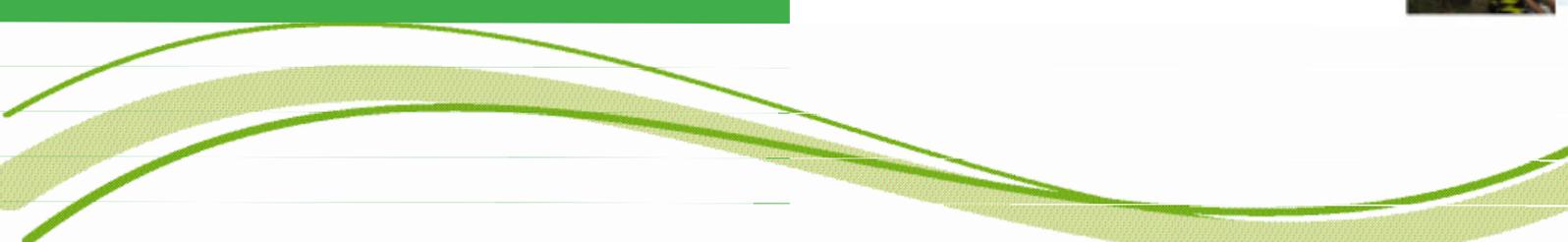


Apei Périgueux

Vivons ensemble nos différences 



Projet Associatif 2017-2022





1. Préambule

Ce projet associatif doit demeurer pour les cinq ans à venir la référence de l'Apei Périgueux et de toutes ses composantes : personnes accueillies, familles, amis, professionnels, autorités.

Il a été réfléchi et écrit en prenant la mesure des évolutions en cours dans la reconnaissance et dans l'obligation «d'assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales pour les personnes en situation de handicap et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque» (article 1 de la Convention Internationale des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées).

En 2003 avait été rédigé notre premier projet associatif. Il a été réactualisé en 2012.

Nous réaffirmons notre attachement à l'esprit, aux principes fondamentaux et aux objectifs de la démarche «une réponse accompagnée pour tous».

Cela implique une démarche plus vaste : celle de réfléchir à la personne en situation de handicap, citoyenne à part entière. Avec pour conséquence l'ouverture nécessaire sur le handicap en général. C'est aussi prévoir toutes les possibilités de l'accompagnement de toutes les personnes accueillies par notre association selon les principes de parcours de vie sans rupture et de l'inclusion.

Le présent projet a été entériné par vote en assemblée générale ordinaire le 24 juin 2017.

3

projet associatif

2. Notre histoire

Créée en 1970, l'Apei Périgueux, outre ses activités associatives n'a cessé d'œuvrer pour que des réponses soient apportées aux familles et à leurs enfants. Cette action s'est réalisée en prenant en compte notre environnement, notre territoire et les demandes des personnes en situation de handicap et des familles.

Ainsi, depuis 1974 date d'ouverture du Centre d'Aide par le Travail à Antonne, devenu Etablissement et Service d'Aide par le Travail, l'Apei Périgueux assure la responsabilité de différents établissements et services regroupés en 4 pôles et animés par un siège social abritant la Direction Générale :

Pôle Travail :

- ESAT Antonne-et-Trigonant, Trélissac, Tocane St Âpre, St Astier - 228 places
- EA Restaurézère, Òsea
- Mises à disposition

Pôle Hébergement :

- Foyers d'Hébergement Antonne-et-Trigonant, Trélissac - 70 places
- SAVS Périgueux, Tocane St Âpre - 70 places
- SAMJ - 15 places

Pôle Foyers de Vie :

- Lysander - 75 places
- Lou Prat Doù Solelh - 39 places
- La Peyrouse - 20 places

Pôle Polyhandicap :

- MAS Héliodore - 40 places + 4 places en accueil de jour
- EEAP Calypso - 20 places adolescents + 8 places enfants en accueil de jour

4



3. Nos valeurs

Nos valeurs peuvent être déclinées sans ordre de priorité pour les 3 publics qui composent l'Apei Périgueux :

- ↳ Les personnes en situation de handicap
- ↳ Les familles et amis
- ↳ Les professionnels.

Pour les personnes en situation de handicap :

- Le respect.
- La dignité.
- La citoyenneté.
- La qualité de vie.
- La participation.
- La solidarité et l'esprit d'entraide.
- La pérennité de l'accueil et de l'accompagnement.
- L'inclusion, chaque fois que possible.

Pour les familles et amis :

- L'adhésion à l'Apei Périgueux.
- La solidarité, l'entraide et le respect mutuels.
- Le militantisme, le respect du processus démocratique.
- L'engagement bénévole et désintéressé.
- La neutralité politique, religieuse et philosophique.
- Une conception élargie de la famille.

Pour les professionnels :

- Le respect mutuel et la collaboration harmonieuse avec les familles, militants et élus associatifs.
- La neutralité politique, religieuse et philosophique.
- Une volonté d'amélioration continue des conditions de travail, pratiques, compétences et qualifications.

Pour les autorités :

- L'ambition de relations respectueuses et constructives.
- La contribution permanente à l'élaboration / l'amélioration des politiques en faveur du handicap.
- Une gestion responsable des fonds publics.
- La transparence dans ses objectifs, actions et résultats.
- Un soutien dans l'accompagnement des situations complexes et critiques.

4. Les personnes accompagnées



L'Apei Périgueux accueille et accompagne des personnes présentant des incapacités durables dont l'interaction, avec diverses barrières, peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres (*article 1 de la Convention Internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*).

Il s'agit plus particulièrement :

- Des personnes handicapées mentales.
- Des personnes ayant un handicap complexe de grande dépendance (polyhandicap, autisme).
- Des personnes handicapées psychiques stabilisées.
- Des personnes ayant un handicap rare (surdicécité).
- Des personnes ayant un autre handicap, pour lesquelles les parents et autorités sollicitent l'appui de l'Apei Périgueux.

L'accompagnement est proposé tout au long de la vie, de l'enfance à la fin de vie :

- Qu'il s'exerce au sein d'un établissement (ou service) ou dans le milieu familial ou social.
- Que la personne en situation de handicap soit déjà accueillie ou non par l'Apei Périgueux.



L'action de l'association s'étend sur le département de la Dordogne et, si besoin pour des établissements ou dispositifs spécifiques, sur la Nouvelle Aquitaine ou le territoire national (handicap rare).

L'Apei Périgueux apporte son soutien aux familles, entendues au sens large, des personnes en situation de handicap : écoute, information, solidarité, appui administratif,...



5. Nos orientations

S'appuyant sur les valeurs défendues par l'Apei Périgéoux, sur les besoins de la personne en situation de handicap, sur les attentes des familles, sur les attentes des amis, sur les contraintes de l'environnement, sur l'expérience et l'analyse des pratiques, sur les souhaits des partenaires et autorités, nous proposons de travailler au renforcement de nos actions dans deux directions :

- 👉 **5.1. L'accompagnement des personnes en situation de handicap**
- 👉 **5.2. Les missions et le fonctionnement de l'association**

L'Apei Périgéoux en Dordogne



7

projet associatif

5.1. L'accompagnement des personnes en situation de handicap

- Conformément aux dispositions de la loi 2002-2, chaque personne accueillie doit avoir un projet de vie individualisé régulièrement réinterrogé, ou un projet personnalisé global pour les personnes conjointement accompagnées par l'ESAT et le Foyer d'Hébergement ou le SAVS, prenant en considération la totalité de sa vie et ses souhaits, afin de favoriser son bien-être individuel et social.

- Toujours au centre du dispositif, la personne en situation de handicap doit pouvoir solliciter et être sollicitée, quel que soit son niveau de dépendance.

- L'Apei Périgueux souligne la primauté de l'accompagnement éducatif sur les moyens de sa mise en œuvre (travail, hébergement, soin, ...).

- L'Apei Périgueux accompagne la participation de la personne en situation de handicap aux choix de vie qui la concernent au sein de l'établissement ou du service.

Dans cet objectif, elle encourage le développement de la communication adaptée, la participation active aux Conseils de la Vie Sociale, et soutient l'auto-représentation des personnes en situation de handicap (délégation locale «Nous Aussi»).

- L'Apei Périgueux accompagne la participation de la personne en situation de handicap aux choix de vie qui la concernent dans son environnement.

Dans cet objectif, elle adopte une vision élargie des besoins et attentes de la personne en situation de handicap.

Il convient de ne pas se limiter aux besoins essentiels mais favoriser l'inclusion de la personne en situation de handicap dans la société, à travers notamment l'accompagnement à la scolarisation, à la formation, au travail, aux loisirs et au sport, à l'habitat, à la citoyenneté, à l'auto-représentation (délégation locale «Nous Aussi»).

- L'Apei Périgueux reconnaît dans la personne en situation de handicap un être humain, sujet de désirs autant que sujet de droits et de devoirs. Elle reconnaît l'existence d'une vie affective et sexuelle, le droit à l'intimité et à la pudeur, le droit à la parentalité.

- L'Apei Périgueux «réaffirme que les personnes en situation de handicap ont droit à la reconnaissance en tous lieux de leur personnalité juridique. Elle reconnaît que les personnes en situation de handicap jouissent de la capacité juridique dans tous les domaines sur la base de l'égalité avec les autres».

Elle milite pour que des mesures soient prises par l'Etat pour donner aux personnes l'accès à l'accompagnement dont elles peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique et ce en pleine conformité avec l'article 12 de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées.

Dans l'attente d'une modification de la législation en ce sens, elle réaffirme son attachement aux principes énoncés par les articles 415 et 428 du code civil (principe de nécessité, de subsidiarité et de proportionnalité).

- L'Apei Périgueux agit pour l'amélioration des ressources et de la protection sociale de la personne en situation de handicap.

- L'Apei Périgueux revendique la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance, intentionnelle ou non.

- L'Apei Périgueux porte une attention forte à la continuité des parcours, aux solutions d'accompagnement modulables, aux passerelles inter-établissements et services, tout au long de la vie des personnes accompagnées.



projet associatif

5.2. Les missions et le fonctionnement de l'association

L'Apei Périgieux s'inscrit dans la défense des intérêts et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Cet objectif induit :

- Une implication forte dans le mouvement parental.
- La sensibilisation de l'environnement à la déficience intellectuelle, à la grande dépendance, au handicap psychique, au handicap rare.
- L'interpellation des autorités en matière de lutte contre les discriminations et la précarisation des personnes en situation de handicap et de leurs familles.
- Une attention continue aux besoins des familles, que leurs proches soient déjà accueillis ou non par les établissements et services de l'association.

- l'Apei Périgieux veut s'adapter continuellement aux évolutions sociétales, pour tenir compte notamment :

- De l'évolution des besoins des personnes en situation de handicap.
- De l'évolution des modes de vie.
- De la situation sociale et économique des personnes en situation de handicap et de leurs familles.
- Des nouvelles attentes des familles (aide aux aidants, accompagnement à domicile, aide à la scolarisation, ...).
- De l'évolution législative en général et de la loi 2005-102 du 11 février 2005 en particulier (émergence du principe d'accessibilité, «l'accès à tout pour tous», et du droit à compensation du handicap).
- Du rapport Piveteau («Zéro sans solution») et de la mission Desaulle («Une réponse accompagnée pour tous»).

Dans cet objectif, l'association souhaite notamment :

- Poursuivre la mise en œuvre d'accompagnements diversifiés et adaptés pour tous les âges de la vie : accueil temporaire, accueil de jour, accueil séquentiel, accueil d'urgence.
- Développer l'aide au répit et l'aide aux aidants, l'écoute et l'information des familles.
- Mettre en œuvre l'Hospitalisation A Domicile (HAD) et les conventionnements établis avec le secteur sanitaire (CHS «Vauclaire», équipe mobile de soins palliatifs du CH de Périgueux).



→ Installer de nouvelles réponses en matière d'accompagnement à domicile.

→ Maintenir, autant que faire se peut, l'ouverture permanente des établissements et services, le handicap ne disparaît ni durant l'été, ni à l'entrée du week-end, ni même à l'âge de la retraite.

- l'Apei Périgueux veut poursuivre son ouverture et celle de ses établissements et services sur l'environnement.

Notre association veut ainsi mobiliser ses ressources pour :

→ Renforcer la transversalité des modalités d'accompagnement et actions, les échanges et la mobilité (des personnes en situation de handicap, des salariés) entre les établissements et services.

→ Intensifier le rapprochement avec les associations du mouvement parental ou avec les autres associations du handicap, parce que les intérêts des personnes en situation de handicap peuvent l'exiger (participation aux réseaux et coordinations, aux équipes-relais, aux plans nationaux tels que le schéma national pour les handicaps rares).

→ Prendre place auprès des acteurs institutionnels, des autorités administratives et politiques, pour faire connaître son expertise et sa force de proposition (label «établissement-resource»).

→ Permettre aux personnes en situation de handicap de faire valoir leurs capacités dans tous les lieux de la Cité et participer à toutes les manifestations.

- l'Apei Périgueux veut renforcer continuellement la qualité de l'accompagnement.

Cette ambition requiert :

→ De conforter, développer et diversifier les compétences des salariés.

→ De questionner sans cesse nos pratiques.

→ D'encourager la mutualisation et la capitalisation des expériences.

→ D'être attentif aux conditions de travail.

→ D'apporter un soutien attentif à tous les bénévoles afin de faciliter de nouveaux recrutements et les fidéliser, en offrant notamment des formations, des temps de convivialité et en formalisant les relations bénévoles/Apei Périgueux.

projet associatif



« Pour que la personne en situation de handicap puisse mieux être, s'épanouir, s'insérer... tout au long de sa vie ».

Apei Périgueux

Association de parents et amis de personnes en situation de handicap

1 avenue Hélène Boucher

24750 Boulazac-Isle-Manoire

Tel : 05 53 08 20 87

siege@apei-perigueux.fr

www.apei-perigueux.org